Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 27 AVR. 2026
ID : 076-217604479-20260407-M_A26_234-AI

ARRETE N° 2026-234

VILLE DE MONTIVILLIERS

PERSONNEL MUNICIPAL
Arrêté de délégation de signatures

Madame Magali BODÉNÈS
Attaché principal

Monsieur le Maire de la Ville de Montivilliers, Jérôme DUBOST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-19, R2122-8 et R2122-10
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, relative à l'élection du Maire de Montivilliers,
Vu l'arrêté portant délégation de fonctions et de signature du maire aux adjoints et aux conseillers municipaux de la ville de Montivilliers,
Vu l'arrêté donnant délégation de signature du maire à Madame Hélène DUVAL, Directrice générale des services de la ville de Montivilliers,
Vu l'arrêté nommant Madame Magali BODÉNÈS pour assurer les fonctions de Directrice du pôle « Ressources » de la ville de Montivilliers,

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à **Madame Magali BODÉNÈS**, Attaché principal territorial titulaire, Directrice du pôle « Ressources », pour signer les bons de commande pour un montant unitaire inférieur à 1000 euros et les factures attestant du service fait rattachés aux codes gestionnaires 103RH, 119IM, 121CU, 125ME, 112FI, 128IN, 102SM regroupant, notamment, les domaines d'activité suivants :

Sous fonctions :
01 – Opérations non ventilables
020 – Administration générale de la collectivité
0201 – Services administratifs
0202 – Services techniques
0203 – Service qualité
0205 – Environnement, santé, prévention, cadre de vie
022 - Information, communication, publicité
026 - Administration générale de l'Etat
031 - Assemblée délibérante
11 - Police, sécurité, justice
211 - Ecoles maternelles
212 - Ecoles primaires

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 27 AVR. 2026
ID : 076-217604479-20260407-M_A26_234-AI

213 – Classes regroupées
281 - Hébergement et restauration scolaires
283 – Médecine scolaire
30 - Services communs
301 – Services communs culture
302 – Services communs sports
311 - Activités artistiques, actions et manifestations culturelles
312 - Patrimoine
3131 - Bibliothèque
314 – Musées
321 – Salles de sport, gymnases
338 - Autres activités pour les jeunes
420 - Services communs
42122 – Maisons de quartier de la Belle Etoile
4228 – Autres actions en faveur de la petite enfance
4238 - Autres actions en faveur des personnes âgées
511 - Espaces verts urbains
518 – Autres actions d'aménagement urbain
61 - Interventions économiques transversales
64 – Rayonnement et attractivité du territoire
7222 - Action en matière de propreté urbaine et de nettoiement
845 - Voirie communale

Et toutes sous fonctions nécessaires au suivi de la masse salariale.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Magali BODÉNÈS, Directrice du pôle « Ressources », les délégations définies aux articles ci-dessus seront assurées par :

- Madame Hélène DUVAL, Directrice Générale des Services,
- Monsieur Simon VITIELLO, Directeur Général Adjoint,
- Madame Estelle BOURCIER, Directrice du pôle « Cadre de vie - Attractivité et Grands projets »,
- Monsieur Frédéric DENIS, Directeur du pôle « Cadre de vie - Services techniques »,
- Madame Catherine FACHE, Directrice du pôle « Vie culturelle, éducative, sportive et citoyenne »,
- Madame Aurore DUVAL, Directrice du pôle « Solidarités ».

Article 3 : Le présent arrêté de délégation de signature, abroge le précédent arrêté et prendra effet dès sa transmission au contrôle de légalité,

Article 4 : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 27 AVR. 2026
ID : 076-217604479-20260407-M_A26_234-AI

Article 5 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié et notifié à l'intéressée,
- Transmis au Contrôle de légalité,
- transmis au Comptable public.

Fait à Montivilliers, le 23 mars 2026

Le Maire,
Jérôme DUBOST

Signé électroniquement par : Jérôme Dubost
Date de signature : 17/04/2026
Qualité : Maire

MAIRIE DE MONTIVILLIERS
SEINE-MARITIME

Notifié le 27/04/26
Signature de l'agent